



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 27 juillet 2017

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

Une contribution de l'Etat à hauteur de 943 millions de francs Pacifique au bénéfice du régime de solidarité et de la prise en charge du cancer en Polynésie française

J'ai annoncé, hier, au Président de la Polynésie française, et comme suite à la signature le 16 avril 2015 par le Premier Ministre et le Président de la Polynésie française de la convention relative à la contribution financière de l'Etat au budget du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), l'État a décidé de verser, sur trois ans, une dotation annuelle de 1,432 milliard Fcfp par an sur le triennal 2015-2017, sous réserve de la poursuite de la mise en œuvre de réformes structurelles du système de protection sociale.

A la suite du comité de pilotage du 18 juillet 2017, qui a constaté la poursuite des mesures prises par la Polynésie au premier semestre 2017 (mise en œuvre du SOS, développement de la télémédecine, réforme du médecin traitant, création de l'agence de régulation sanitaire et sociale,...), l'Etat a procédé au versement de la première tranche de 2017 à hauteur de 716 millions de francs Pacifique au bénéfice du régime de solidarité de la Polynésie française.

En outre, conformément aux engagements pris et en application de l'accord de l'Elysée signé le 17 mars dernier, l'Etat apporte sa contribution pour la prise en charge du cancer en Polynésie française. 227 millions de francs Pacifique seront versés en 2017 sur des opérations identifiées par le Pays et dont l'intérêt a été confirmé par l'Etat.

Cet appui permettra la mise en œuvre de quatre séries d'actions ciblées en lien avec le ministère de la santé et les professionnels du secteur pour une meilleure prise en charge des patients. Ces investissements ont été précisés par moi-même et le Président du pays ; il s'agira en effet de créer une unité d'hospitalisation de jour à Taravao, Uturoa et Nuku-Hiva, de moderniser le registre du cancer, de créer une unité de soins de suite à Taravao, d'améliorer l'efficacité du service de radiothérapie en le dotant de nouveaux matériels à la pointe de la technologie. Pour l'ensemble, une convention financière va être établie.

Au total, l'Etat participe donc aujourd'hui à hauteur de 943 millions de francs Pacifique en soutien au secteur sanitaire et social de la Polynésie française.

René BIDAL

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr